

Dimanche
25 juin 2023

JOURNÉE
DES PEINTRES
DANS LA RUE



Inscription* de 9h à 10h30, hall du Carroir

LE CARROIR

Renseignements et règlement :
02 54 55 40 37 / 06 08 27 13 69
www.lachaussesaintvictor.fr

* Inscription gratuite mais obligatoire



LA CHAUSSÉE SAINT-VICTOR

Règlement

Journée des peintres

Dimanche 25 juin 2023



Article 1

Le thème choisi pour la journée est entièrement libre. La seule contrainte sera l'obligation de représenter un site Chausséen.

Article 2

L'inscription est totalement gratuite, mais obligatoire, au Carroir, de 9 h à 10 h 30. Chaque participant arrivera avec l'intégralité de son propre matériel et un support vierge qui sera tamponné au moment de l'inscription. Le retour des œuvres se fera au même endroit entre 16 h 30 et 17 h. Les toiles ne DOIVENT PAS ÊTRE SIGNÉES SOUS PEINE D'ÉLIMINATION.

Article 3

Quatre catégories ont été retenues :

- Huile acrylique, pastel
- Aquarelle
- Dessin au crayon
- Jeunes (12 à 18 ans) toutes techniques confondues

Il sera attribué un prix par catégorie.

Article 4

Le déroulement de la journée, les déplacements, les installations, les choix de sujets seront placés sous l'entière responsabilité des participants. Les mineurs seront sous la responsabilité d'un adulte.

Article 5

L'exposition sera ouverte au public à partir de 18h.

L'annonce des résultats et la remise des prix est prévue dès 18h30 au Carroir.

Article 6

Chaque peintre aura la possibilité de vendre l'œuvre réalisée pendant la journée.

Article 7

La municipalité décline toute responsabilité des matériels et supports pendant la durée de la journée et pendant l'exposition (détérioration, vol, perte ou autres dégâts).

Article 8

Les participants autorisent le droit à reproduction de leurs œuvres par la municipalité (site internet, Reflets, page Facebook...).

Article 9

Aucun artiste participant ne pourra faire partie du jury. Les membres du jury sont composés de la commission Culture.

Article 10

En cas d'intempéries, la municipalité se réserve le droit d'annuler le concours. Dans ce cas, tous les candidats seront informés et/ou pourront prendre connaissance des décisions auprès du numéro de téléphone suivant (06 08 27 13 69).

Article 11

L'inscription à la Journée des peintres du 25 juin 2023 vaut acceptation totale et entière du présent règlement.